

Financement des programmes établis

postsecondaire, ce n'est pas à proprement parler une augmentation. Ce n'est guère une augmentation au regard du nombre accru des inscriptions. C'en est encore moins une quand on sait que les universités, comme nous tous, doivent faire face à l'inflation.

Si je me fais tant de souci à propos de ce projet de loi, c'est qu'il va surtout priver d'argent ceux qui en ont le plus besoin. À l'instar de nombreux autres députés, j'ai lu moi aussi *The Vertical Mosaic*, ce livre où John Porter signale que l'accès de nos universités et de nos maisons d'enseignement postsecondaire était réservé naguère aux enfants des familles qui seules avaient les moyens de les y envoyer. La situation n'a pas beaucoup changé avec les années. Je concède qu'il y a eu des exceptions, comme par exemple l'inscription des élèves autochtones au programme de l'université Brandon dont j'ai parlé. Il y en a d'autres qui ont pu s'inscrire à l'université, mais les jeunes filles sont encore mal représentées dans les universités, surtout dans certaines facultés. Le nombre d'habitants de ma circonscription du nord du Manitoba fréquentant l'université n'est encore pas aussi élevé qu'il le devrait. Un programme de ce genre, qui limite les crédits accordés aux universités et à d'autres établissements d'enseignement, va toucher en premier lieu ces personnes. Il aura des répercussions négatives pour les autochtones, les jeunes femmes et les habitants de régions éloignées qui doivent déjà supporter un fardeau financier supérieur lorsqu'ils doivent aller à l'université. En effet, leurs déplacements, leur hébergement leur coûtent plus cher . . .

M. le vice-président: À l'ordre. Le temps de parole du député de Churchill (M. Murphy) n'a pas encore expiré. Je rappelle aux députés que la règle du décorum prévoit qu'aucun député ne doit passer devant le député qui a la parole. À plusieurs reprises, je l'ai signalé à la Chambre. C'est là faire preuve de la courtoisie la plus élémentaire à l'endroit du député qui intervient. J'exhorte les députés à respecter cette règle des plus fondamentales.

M. Murphy: Merci, monsieur le Président. Je ne croyais pas que mon temps de parole avait expiré. J'espère que les députés conservateurs qui vont s'entretenir avec leurs collègues libéraux, pour quelque raison que ce soit, interviendront au sujet de ce projet de loi qui va durement toucher les jeunes Canadiens. Ce serait beaucoup plus utile que d'aller s'entretenir avec leurs amis libéraux. Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir rappelé les députés à l'ordre.

Pour en revenir au projet de loi lui-même, comme je le disais, monsieur le Président, lorsque vous êtes intervenu, les personnes qui seront touchées par ce projet de loi sont celles qui ont toujours été exclues des universités et des établissements d'enseignement postsecondaire pour les raisons habituelles et également pour des raisons financières. Ce sont celles que de nombreuses universités ont essayé d'attirer au fil des ans, et je les en félicite.

Je crois, à l'instar de nombreux députés, que tant que le gouvernement fédéral n'augmentera que de 5 p. 100—soit moins que ce qu'il avait promis—les crédits qu'il affecte à l'enseignement postsecondaire, ces programmes seront durement touchés. Les répercussions seront également très dures pour les habitants du Nord, les localités d'autochtones, les jeunes femmes et les pauvres. À l'heure actuelle, les emplois se font rares, les gens perdent leur maison, ils finissent par ne plus avoir droit aux prestations d'assurance-chômage et ils

doivent alors se résigner à être pris en charge par le bien-être social, et de plus en plus de jeunes ne peuvent se trouver d'emploi. Or ce sont les jeunes de ces familles qui ne pourront s'inscrire dans des établissements d'enseignement supérieur à cause de ce projet de loi.

J'espère que les députés de tous les partis feront connaître leur objection à cette mesure qui aura des répercussions néfastes pour les jeunes Canadiens et, du même coup, pour l'avenir de notre pays tout entier.

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole à l'instar de mes collègues du parti conservateur pour m'opposer au projet de loi à l'étude qui renferme certaines modifications à la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. Il convient de signaler qu'un projet de loi analogue, le C-150, a été présenté lors de la dernière session mais n'a jamais été étudié en deuxième lecture. C'est la première fois que nous avons l'occasion de débattre la question.

Nombre de mes électeurs sont étudiants. Comme mon collègue, le député de Vancouver Quadra (M. Clark), l'a signalé, la deuxième université en importance au Canada était établie à ses débuts, il y a de nombreuses années, dans ma circonscription. Ce projet de loi est préjudiciable à nos étudiants en Colombie-Britannique et ailleurs, car il réduit les fonds mis à la disposition des provinces précisément au moment où nos établissements postsecondaires font face à des demandes accrues. D'un côté, la demande augmente et de l'autre, les ressources financières sont comprimées. Nos étudiants affrontent la période la plus dure de leur vie. Néanmoins, aux termes de ce projet de loi, la Colombie-Britannique touchera près de 30 millions de moins que si ce projet de loi n'était pas adopté. Sans ce projet de loi, les versements au titre de l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique pour l'année financière 1984-1985 seraient de 510 millions de dollars. Le projet ramènerait ce montant à 480 millions de dollars, ce qui fait une différence de 30 millions de dollars.

Cela survient à un moment où nos étudiants et nos enfants font face à une économie peu encourageante. Un étudiant sur quatre, entre 19 et 24 ans, ne peut trouver d'emploi. On leur conseille sans cesse de se perfectionner mais les inscriptions sont très limitées. Pour la première fois, l'université de Colombie-Britannique doit restreindre le nombre d'étudiants de première année. Elle ne prendra que les 3,250 premiers candidats, quel que soit le nombre de candidats et de ceux qui répondent aux critères d'admission. Cette université compte 25,000 étudiants. De toute évidence, elle accueillera beaucoup moins d'étudiants.

Cela provoque de très graves tensions parmi nos jeunes. À titre d'exemple, j'ai cinq cousins en âge d'aller au collège. Un seul étudie. Trois autres touchent des prestations d'assurance-chômage parce que les compagnies où ils travaillaient ont fait faillite. Un seul a un emploi. Celui qui fréquente un collège a constaté que, même s'il s'était inscrit le premier jour, il n'a pas été accepté à tous les cours dont il a besoin. C'est un étudiant en sciences et il doit remplir certaines conditions afin de poursuivre ses études scientifiques. Il n'a même pas pu choisir un cours de mathématiques de premier niveau parce que les inscriptions étaient déjà terminées, à 14 heures, lorsque son tour